



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-089

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale

Objet : Modification des règles de stationnement et de circulation – Av. Nelly OLIN et voies adjacentes (prorogation),

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

Vu les articles L2212-1, L2212-2 ainsi que les articles L 2213-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de la sté DEBELEC AUDE pour la création d'une ligne électrique souterraine

Vu l'arrêté municipal n°2024-019 du 1^{er} février 2024 et n°2024-054 du 27/02/2024,

CONSIDÉRANT l'avancée du chantier,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à poursuivre les travaux engagés dans les mêmes conditions que celles prévues à l'arrêté municipal n°2024-019 du 29 mars 2024 18h00 au 15 avril 2024 à 18h00.

ARTICLE 2 : Exécution

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC d'AUDE, le 28 mars 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR